L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI 22 JUIN 1886.

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Sixième District

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Passage St. Antoine, dans le douzième district de cette ville, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures A. M., SAMEDI, le 24ème jour de Juillet 1886, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes ces propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1884, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre de l'année où lesdites taxes étaient dues, à raison de 1 pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assujetties à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

BARTHE, AUGUSTE—
Taxe de 1884, montant à..........$4 21
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues St. George, Long et Valmont, désignés comme lots Nos. 4 et 5, de l'ilet No. 577, mesurant 60 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur.

CLARKE, MELISSA—
Taxe de 1884 montant à..........$9 00
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Marengo, Constantinople et Perrier, désignés comme lots Nos. 8, 9 et 10, de l'ilet No. 337, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur.

EDWARDS, JOSEPH—
Taxe de 1884, montant à..........$3 60
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Octavia, Constance, Laurel et Peters, désignés comme lots Nos 35 et 36 de l'ilet No. 187, mesurant 60 pieds de face à la rue Octavia sur 135 pieds de profondeur.

FARREL, M. J.—
Taxe de 1884, montant à..........$36 00
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les avenues Louisiane et St. Charles, les rues Apollo et Delachaise désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 424, mesurant 40 pieds de face à la rue St-Charles sur 150 pieds de profondeur.

FELLOWS, J. Q. A.—
Taxe de 1884, montant à..........$2 40
Un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Clara, Martin, Berlin et Milan, désigné comme ilet No 659.

FELLOWS, J. Q. A.—
Taxe de 1884, montant à..........$2 40
Un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Claiborne, Martin, Milan et Berlin, désigné comme ilet No 670.

FELLOWS, J. Q. A.—
Taxe de 1884, montant à..........$3 00
Un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Arcadia, Clara, Marengo et Milan, désigné comme ilet No 637.

FELLOWS, J. Q. A.—
Taxe de 1884, montant à..........$2 40
Un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Clara, Martin, Milan et Général Taylor, désigné comme ilet No 660.

FELLOWS, J. Q. A.—
Taxe de 1884, montant à..........$2 40
Un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Claiborne, Martin, Général Taylor et Milan, désigné comme ilet No 669.

FRYE, F.—
Taxe de 1884, montant à..........$1 20
Un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues McDonogh, Hoffman, Octavia et autres propriétés, désigné comme ilet No 120.

GRAHAM, JAMES—
Taxe de 1884, montant à..........$4 20
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Dufossat, Laurel et Bellecastle, désignés comme lots No 9 et 10 de l'ilet No. 136, mesurant 60 pieds de face à la rue Jersey sur 110 pieds de profondeur.

HUBERT, NICHOLAS—
Taxe de 1884, montant à..........$1 80
Un lot de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jena, Jersey et Cadiz, désigné comme lot No 5 de l'ilet No. 117, mesurant 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 100 pieds de profondeur.

LAZILLE, LOUIS—
Taxe de 1884, montant à..........$4 20
Un ilot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Bacchus, Apollo et l'Avenue de la Louisiane, désigné comme lot No 25 de l'ilet No. 426, mesurant 30 pieds de face à la rue Toledano sur 120 pieds de profondeur.

QUIRK, MME M.—
Taxe de 1884, montant à..........$9 00
Un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Pitt, Boudousquie, Octavia et l'avenue Peters, désigné comme ilet No 399, mesurant 258 pieds de face sur 270 pieds de profondeur.

RANDALL, M. E.—
Taxe de 1884, montant à..........$1 80
La moitié d'un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Patrick, St-David, Cadiz et Valence, désignée comme la moitié de de l'ilet No. 524, mesurant 150 pieds de face sur 303 pieds de profondeur.

SCHLINDWEIN, JOHN—
Taxe de 1884, montant à..........$10 80
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Berlin, Water et Milan, désignés comme lots No 21, 22, 23 et 24 de l'ilet No 87, mesurant 100 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 129 pieds de profondeur.

SNOWDEN, CHAS. F. Vve—
Taxe de 1884, montant à..........$4 50
La moitié de deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Water, Lyon, Upperline et le fleuve Mississipi, désignée comme la moitié des lots Nos 5 et 6 de l'ilet No 79½, mesurant 45 pieds de face à la rue Water sur 150 pieds de profondeur.

SNOWDEN, CHAS. F. Vve—
Taxe de 1884, montant à..........$12 00
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par le fleuve Mississipi, les rues Water, Upperline et Lyon, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 de l'ilet No 79½, mesurant 105 pieds de face à la rue Water sur 110 pieds de profondeur ; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Water et Upperline.

TAYLOR, ZALMAN—
Taxe de 1884, montant à..........90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Octavia, Porrier et l'avenue Peters, désigné comme lot No 12 de l'ilet No. 353, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur ; le dit lot forme l'encoignure des rues Prytanée et Octavia.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant comme monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur avec bâtisses, connu comme le No 180 rue Girod.

Edward Toby vs Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,649—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 juin 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Carondelet, St Charles et Julie, désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 4 septembre 1835 et déposé au bureau de T. Séghers, ex-notaire en cette ville, le 27 janvier 1836 le dit lot mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue Girod sur cent deux pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le local No 180 rue Girod, et tout les droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que feu John Davidson a acheté avec d'autres propriétés de Wm M. Pinckard, d'après un acte passé pardevant D. I. Ricardo, ex-notaire en cette ville, à la date du 1er décembre 1860. Et la défenderesse ci-dessus mentionnée a acquis la même propriété : une moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1882 et signé le 28 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson No 5401 du dossier de la dite Cour, décrétant la dite défenderesse la propriétaire et comme telle, la mettant en possession de toutes ces propriétés foncières, personnelles et diverses paraissant sur l'inventaire de sa succession, lequel jugement est dûment enregistré dans le bureau des aliénations livre 117, folio 172 et une moitié comme veuve survivante en communauté du défunt.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Anne Wright, veuve d'Abraham Levi, et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,080.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Un terrain ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Philippe, Première et Constance, (ci-devant Live Oak) formant l'angle des rues Magazine et Philippe ; ledit terrain mesure, au pied américain, soixante-sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Magazine, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et de façade rue Philippe, entre lignes parallèles ; le tout d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, à la date du 1er mai 1851 et déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de W. Monaghan, alors notaire en cette ville.

2° Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philippe, et désignés par les Nos Un, Deux et Trois, sur un plan de B. Buisson, voyer, sous la date du 23 mai 1851, et déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de A. Ducatel, alors notaire en cette ville. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres, et au pied américain, mesurant chacun trente pieds de façade sur la rue Magazine, sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant jusqu'à une allée à l'arrière, le terrain No Un formant le coin des rues Magazine et Philippe.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9,16,23,30—7,10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations, etc, sur la rue du Canal, entre Rocheblave et Dorgenois, Premier District.

William F. Eupacke vs Edward de Lonzac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,803—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Rocheblave, Gasquet et Dorgenois, désigné comme lot numéro deux sur un plan fait par A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, le 10 octobre 1853, le dit lot mesure vingt-sept pieds huit pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Wm F. Eupacke, conformément à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 20me jour d'avril 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9,16,23,30—7,10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.

Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 23 juin 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'écurie de l'Algiers & Gretna Railway Co., à Alger, à peu près en face du débarcadère du ferry du Deuxième District, un Dummy.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les objets ci-dessus seront adjugés définitivement au porteur et plus fort enchérisseur pour ce qu'ils pourront rapporter à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un cautionnement, avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du montant de son adjudication et payer comptant les frais d'annonces, les honoraires du shérif et du greffier, etc ; les dits frais et honoraires s'élevant en tout à environ quatre-vingt-quinze ($95) dollars.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 13 16 19 23

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par les présentes que le 17e jour de mai 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après : Aglaé Dalberni Dazet vs. Eugène Dazet. —No 17,601.

Sur motion de P. L. Fourchy, Esq., avocat de la plaignante, et sur production des preuves à l'appui de sa demande ; la loi et l'évidence étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut enregistré dans cette affaire le 11e jour de mai 1886 soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en sa faveur, décrétant une séparation de propriétés entre eux et une dissolution de la communauté d'acquets et de gains existant entre eux et qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Aglaé Dalberni Dazet et contre le défendeur Eugène Dazet pour la somme de Deux Mille Cinq Cents Dollars avec intérêt légal à partir du 24 avril 1886 jusqu'à paiement, avec frais du procès.

Jugement signé le 21 mai 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 2e jour de juin, de l'an mil huit cent quatre-vingt-six.

H. MESSONNIER,
22 juin—4f Deputé-Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Wm. A. Billaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,794.—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un ordre à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Quatorze lots ou portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Roman, anciennement Solidelle, et Prieur, anciennement Joséphine. La dite propriété étant décrite et mesurée au pied américain, conformément à un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, une copie du dit plan, en date du 10 mai 1886, et déposée à mon bureau comme suit :

Un lot de terre désigné par la lettre "A", formant l'encoignure des rues Français et Prieur et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles.

Une portion de terre désignée par la lettre "B", étant en quatre lots de terre, tous desquels mesurant ensemble quatre-vingt-seize pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles ; et un lot faisant face à la rue Prieur, mesurant vingt-sept pieds de face à la dite rue Prieur sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes égales et parallèles ; ensemble avec le cottage élevé et cuisine, etc.

Un lot de terre désigné par la lettre "C" et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et égales.

Deux lots se touchant et désignés par les lettres "E" et "D", mesurant chacun vingt-sept pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes égales et parallèles.

Huit lots de terre se touchant et désignés par les lettres F, G, H, I, K, L, M, et N, mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Union sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles ; le dit lot N forme l'encoignure des rues Union et Prieur.

Un lot de terre désigné par la lettre O, et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de cent soixante pieds entre lignes égales et parallèles ; ensemble avec une maison à un étage qui s'y trouve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un et deux ans de crédit en billets d'acquéreurs garantis par privilèges et lieu du vendeur, portant intérêt raison de 8pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assureront les améliorations et transféreront les polices d'assurances, l'acte de vente contiendra la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des dits billets, et vendu sans estimation, et toutes les clauses usuelles dans les actes de ventes.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22,29—juil 6,13,20,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Francis Rickert vs Lawrence Casey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 12,098.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement ville de Carrollton dans l'ilet No 23 M. sur le vieux plan de Carrollton, maintenant ilet soixante onze, sur le nouveau plan du 7me district de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Hampson et St Charles et l'avenue Carrollton, le dit lot est désigné par le numéro dix-huit sur un plan fait par Hedin et Scharbaum, en date du 17me jour d'avril 1854 en possession du Carrollton Railroad Company, le dit lot mesure trente et un pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent trente-cinq pieds entre lignes parallèles ensemble avec tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de John Shea conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, en date du 15 juin 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22juin—22,29.—juil 6,13,20&24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Chas. Lafitte et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,889—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Chartres, Vieille Levée, et Toulouse, mesurant quarante deux pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de cent un pieds ; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par J. A. Dufilho, le 21 décembre 1866 de A. E. Quertin par acte passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire, enregistré au bureau du transfert, livre 91, folio 624.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22juin—22,29—6,13,20,24 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Kirkpatrick & Co. vs Clay Oldham, Allen West & Bush, Allen West & Co., and James H. Allen, garnishees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,234—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 3 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain billet à ordre fait dans les mots et chiffres suivants.

Dallas, Texas, 1er juin 1883.
$2,500 00. Six mois après date nous ou un de nous promettons de payer à l'ordre de Clay Oldham deux mille cinq cent dollars pour valeur reçue, avec intérêt à raison de (10) pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, payable à

Signé : D. M. OLDHAM et C. H. OLDHAM
Endossé : CLAY OLDHAM.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22juin—22 26,30—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

665 sacs Cowpeas.

New Orleans Cold Storage Company vs S. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,108—En vertu d'un writ de séquestration à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le consentement des parties, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 26 juin 1886, à 1 heure P. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Au local de la Compagnie New Orleans Cold Storage Company, rue St Joseph entre Front et Delta—

665 sacs, plus ou moins, de fèves d'engrais (Cow Peas.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22 23 24 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. E. Seebold vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,379.—En vertu d'un ordre de vente en date du 14 juin 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 juin 1886, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir

Un lot de comptes ouverts, d'après la liste enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15 19 23 26

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI 22 juin à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 22 juin—

PAR ALBERT PAUL.

Meubles. Meubles.

A la résidence 255 rue Ste-Anne, comprenant beaux meubles de salon, chambres à coucher, salle à manger, miroirs, tapis, ornements et quantité d'autres objets.

SERA vendu à l'enchère MARDI, le 22 juin 1886, à 10 heures, à la susdite résidence.
22juin—1f ALBERT PAUL, Encanteur.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas. P. Guinault vs. O. J. Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,983—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 16 juillet 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

1° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital, mesurant soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Remparts, sur cent cinquante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, puis trente-neuf pieds deux pouces sur une ligne parallèle à la rue des Remparts et courant vers la rue Hôpital ; puis trois pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Ursulines et courant vers la rue Bourgogne, puis trente-quatre pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Remparts, et courant vers la rue Hôpital et ensuite cent cinquante-six pieds cinq pouces sept lignes sur la ligne vers la rue Hôpital.

2° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Chemin du Bayou, Quartier, Tremé et Marais, mesurant vingt pieds sur le Chemin du Bayou sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur sur des lignes irrégulières, d'après un plan annexé à un acte par succession de Vve P. Forstall à D. Forstall, passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 9 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—15, 22, 29—juil 6, 13, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, vins, liqueurs, installations, bail, comptes à recevoir, etc.

Salomon Félix vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,996—En vertu d'un ordre de vente daté 18 juin 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 25 juin 1886, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local de l'encoignure des rues Dryades et St-André :

1° Tout le contenu dudit local consistant en groceries fines, vins, liqueurs et autres objets, ainsi que les étagères, les installations, etc., conformément à un inventaire ;

2° Le bail et droit d'occupation dudit local jusqu'au 30 septembre 1886 ;

3° Un lot de comptes à recevoir, jugement, etc., etc., conformément à la liste déposée en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—20 21 22 23 24 25

VENTES PAR LE CONSTABLE.

M. B. Prieure vs Mary Augustin.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 10,234—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse dans un lot de terre, No 18 de l'ilet No. 8, borné par les rues Frenet, Sixième, Howard et Septième, mesurant 32 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 125 pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations y trouvées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDL HORN, Constable
de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
1er juin—1 6 10 17 22—juil 1

Avis aux Créanciers.

Manuel M. Borges vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,519—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Manuel M. Borges et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Manuel M. Borges syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
22 juin—22, 26—1er juil Greffier.

Charles Mooney vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 14,7..—Division C—Avis est ; par le présent donné aux créanciers de Charles Mooney et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22juin—22 26—juil 1

Robert & Cie vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,670—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Eug. Dupré, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 juin—13 18 22

M. Heiman vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,643—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Isidore Heiman, syndic dans cette affaire ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
17 juin—17 22 26 Greffier

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 15,797—Division E—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Henderson, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela pourrait concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
22juin—22,26—1er juil Greffier.

Succession de Sarah Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,742—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Marshall, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
17juin—17,22,26 Greffier.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G.,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 13 JUILLET 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à **$265,500.**

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ... $75,000, soit		$75,000
1 Lot de ...	25,000......	25,000
1 Lot de ...	10,000......	10,000
2 Lots de ...	6,000......	12,000
5 Lots de ...	2,000......	10,000
10 Lots de ...	1,000......	10,000
20 Lots de ...	500......	10,000
100 Lots de ...	200......	20,000
300 Lots de ...	100......	30,000
500 Lots de ...	50......	25,000
1,000 Lots de ...	25......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit $6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, ... en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou.. les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

ST-LAURENT, Darpignac, samedi, 19 juin.
LABRADOR, P. d'Hauterive, samedi, 26 juin
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 3 juillet.
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 10 juillet.
LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 17 juil

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)
..........$80 $100 et $130
Deuxième classe..........$60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret ou passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier.
P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris

COMPAGNIE BORDELAISE.
Ligne Directe de New York à Bordeaux.

Château Lafite, Château Yquem, Château Margaux, Château Léoville.

Le CHATEAU MARGAUX partira de New York Mercredi, le 23 juin. Pour passages, s'adresser à L. A. FOURNIER, Agent.
2juin—3mois MJS 177 rue Commune.

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U. partant tous les samedis.

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS

LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Prix d'automne et d'été.

1re cabine, $60 à $100. Aller et retour, $110 à $180. 2e classe, $45 payé d'avance. Aller et retour, $90. Entrepont, à bas prix.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts., No 55 Broadway, N. Y.,

A. K. MILLER & CO., 37 Carondelet.
F. E. GUEDRY, 19 rue du Camp.
ED. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
4 nov—$5 1 an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 23 Juin à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants: KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer

LOUISIANA,
Capt. Gager.

Partira de son quai au pied de la rue Toulouse ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1½ P. 0/0

Passage—Cabine..........$40
Entrepont..........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE ET COVINGTON.

LE STEAMER

NEW CAMELIA,

A partir du 11 mai 1886, partira de Milneburg à l'arrivée du train de Pontchartrain, partant de la rue des Champs Elysées :

Lundi et Jeudi, pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Old Landing à .... 1 p. m.
Mardi, vendredi et Samedi, pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, le samedi allant jusqu'à Old Landing à .... 4 p. m.

EXCURSIONS.

Mercredi, pour Mandeville et Old Landing à .... 8 a. m.
Dimanche, pour Mandeville et Old Landing à .... 7 a. m.
Mercredi, pour Mandeville et Madisonville à .... 6 p. m.
Dimanche, pour Madisonville directement à .... 6 p. m

RETOUR.

Le steamer part de Madisonville les lundis, mercredis, jeudis et samedis à .... 5 a. m
De Old Landing les mardis et vendredis à .... 6 a. m.
De Old Landing les mercredis et dimanches à .... 3 p. m.

Les eaux et le temps le permettant.

Les jours d'excursion, le prix, aller retour sera de $1. Enfants, moitié prix

Fret reçu tous les jours au dépôt du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Elysian.
W. G. COYLE, Agent.
6 mai— No. 47 rue Carondelet.

Ligne régulière du haut de la côte,

Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de cette date.

Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires.

ASSOMPTION,

Part tous les LUNDIS, à 5 heures p. m., et les VENDREDIS, à midi.

Pour Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte.

JEWEL.

Part tous les MERCREDIS à midi, et les SAMEDIS, à 5 heures p. m.
1er sept B. RIVET, Agent.

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Les trains partent de la gare, au pied des Champs-Elysées, à 5:30, 7, 8, 9.30, 10:30 et 11:50 du matin, 1 et 2 h. du de l'après midi. En partent de la gare L. & N., au pied de la rue du Canal, toutes les demi-heures, de 3 h. de l'après midi à 11 h. du soir. Tous les trains de bateaux partent de la rue du Canal.
11juin—

LOUISVILLE, NEW ORLEANS

—AND—

TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivés.		Départ.	
No 1	9:00 A. M.	No 2	5:00 P. M
No 3	6:50 P. M	No 4	7:35 A. M
No 5	10:00 A. M.	No 6	4:15 P. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis ; ils ne s'arrêtent pas entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge ni entre Vicksburg et Burdette.

Les trains Nos 3, 4, 5 et 6 s'arrêtent à toutes les stations régulières et à toutes les *flag stations*. Les trains Nos 3 et 4 correspondent à Ethel avec le train allant à Clinton, et à Harrison avec ceux allant à Natchez et Jackson.

Les trains 1, 2, 3 et 4 correspondent à Vicksburg avec les trains du V. S. et P. et V. et M. Les trains Nos 1 et 2 correspondent à Leland avec ceux allant à Huntington, Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.

Les trains 3 et 4 vont de la Nlle-Orléans à Greenville.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.

JOHN BRADLEY
Agent Général.
A. J. KNAPP, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS,
24 av— Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & Pa. Co.

Départ de la N-Orléans.	Arrivée à la N-Orléans.
No 50 Local...8:10 a m	No 19 Califo'a 7:40 a m
No 20 Califo'a 7:30 p m	No 51 Local ..6:20 p m

Chars-dortoirs entre New-Orléans, Houston et la Californie ; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs

La VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHles FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

Maladies des Enfants

SIROP DE RAIFORT IODÉ

De GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, dont l'efficacité constante a provoqué l'admission au Codex de 1884, publié par le gouvernement français, jouit d'une faveur spéciale auprès du corps médical du monde entier. Il remplace avec grand succès l'huile de foie de morue, grâce à une heureuse addition d'iode qui s'y trouve intimement combinée avec le suc des plantes antiscorbutiques : *cresson, raifort, cochlearia*, qui contiennent naturellement de petites quantités d'*iode* et de *soufre*. Il convient aux *enfants pâles chétifs, privés d'appétit*, sujets aux *gourmes*, aux *abcès*, à l'*engorgement des glandes du cou*, au *goître* qu'il fait fondre rapidement. Essentiellement dépuratif, il n'a pas la causticité de l'iodure de potassium et de l'iodure de fer et s'emploie pour fortifier les *tempéraments faibles*, combattre la *toux*, la *phtisie*, guérir les *affections de la peau* et toutes les maladies dues à un *vice du sang*.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL DE MIDY

Pharm. de 1re Classe, à Paris

Ces Capsules guérissent en 48 heures les écoulements les plus anciens et suppriment l'emploi du Copahu, du Cubèbe et des Injections.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 21 juin 1886

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$1,784,103 00	$207,615 00
Même temps la semaine dernière.	1,931,915 00	224,443 00

ARGENT AMÉRICAIN.

Argent américain (étalon ... au pair
.. (trade dollar) 78 c

MONNAIE ETRANGÈRE.

Dollar mexicain	77	
Pièces de 5 francs	80@	
Pièces de 20 francs	$3.80@	3,90
Souverains	4,80@	4.95
Pièces de 10 thalers	7,50@	....
Doublons espagnols	15.40	
Doublons patriotes	15.35	
Doublons mexicains	15.40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	....@	19.40
Or de l'Amérique du Sud	80c par pes	
20 marcs prussiens	4.60@	4.75
Or de la Californie	7@8 0/0 esc	
Or américain, poids léger	95@	97
Or américain, mutilé	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue à être en assez bonne demande et stable mais toujours abondant.

Prêts sur demande : aux banques 3 à 5 pour cent : en dehors des banques, 3 à 4 pour cent.

Les taux d'escompte par an sont comme suit :

Papier de commerce exceptionnel.	6 pour cent	
.. A1	7@8	..
Prêts sur garanties collatérales	4@6	..
Hypothèque A1	7@8	..

New York—Taux de l'argent, 1½ à 2.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 2½ 0/0 ; consols, 101 3/16 ; argent en lingots, 44⅞ ; U. S. 4's, 127⅛.

Paris—Rentes, 83.02½.

CHANGE.

REISCHMARKS—Commercial 95⅛
Le STERLING est stable.

Connaissement de navire A1 clear	485¾@486¾	
Traites de banques	488	
Soixante jours.		
Les FRANCS sont stables.		
Francs de commerce	5.18 13/16	
Traites de banques	nom.	
Soixante jours		

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Traites de commerce à 75c de prime.

Les banques tirent des chèques à $1 50 de prime par $1,000.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau à 11 A. M.

30 actions du CC Slaughterhouse Co.	$28½
$5,000 Louisiana 4's	79⅞
5,000......do	79⅞
1,000 Louisiana 4's small	79⅞
1,000 Bons à prime	102¼
10,000......do	102⅛
10,000......do	102

Bureau à 2 P. M.

$5,000 Louisiana 4's	79⅜

Hors de la Bourse.

$2,2000 Louisiana 4's	79⅞

Dividendes

Le New Orleans National Bank a déclaré un dividende semestriel de 4 0/0 payable le 1er juillet 1886.

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Canal & Banking Co	100	..	....
Citizens	100	40	43
Germania National	100	....	....
Germania Savings	100	....	....
Hibernia National	100	....	....
Louisiana National	100	116½	....
Metro. Loan & Savings	100	114	....
Mutual National	100	118	120
N O National	100	....	....
People's	50	53	53¾
State National	100	99	110
Union National	100	....	106
Whitney National	100	111	....

Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	49	....
Factors and Traders Ins	100	....	....
Firemen's	50	....	....
Germania Ins Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	....	102½
Home Ins	100	....	72
Hope Ins	100	104½	107
Lafayette	50	....	....
Merchants Mutual	100	....	58¼
Mechanics' and Traders	100	110½	112
N Orleans Ins As	30	19¼	....
N Orleans Ins Co	50	....	37¾
People's Ins	25	....	....
Sun Mutual Insurance	100	125	....
Southern Ins Co	100	....	....
Teutonia	100	....	....

Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	92½	....
Crescent City	100	63	....
Canal and Claiborne	100	....	....
New Orleans City	100	98	99½
Orleans	50	38½	42½
St-Charles Street	50	....	71¼

Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100	....	....
CC Slaughterhouse	50	28½	30
Imp Bonded Warehouse	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co	100	....	....
Louisiana Ice Man Co	50	....	....
La State Lottery Co	100	....	....
La Oil Co	100	....	....
Metairie Cimetry Ass	100	....	....
N O Gas Light Co	100	102¾	....
N O Waterworks Co	100	65¾	66
Planters Crescent Oil Co	100	....	....
Sugar Shed Co	60	51	56
Sout'er Mfg & Export'g Co	100	....	....
Southwestern Brush Electric Light Co	100	81	90

Bons d'Etat.

Louisiana 4 s	79⅛	79⅜
.. Three (Baby bonds)	48½	50¼

Bons de ville.

Premiums	101¾	103
Premium drawn number	....	....
Privilege on Premiums	....	....
Consolidated 6's	108	....
.. Crossman	110	111
Consolidated Extended	....	....
.. Crossman	110	111
Extended 6's	....	....
.. Railroad	106¼	....
.. Waterworks	....	107
.. Park	....	....
City 6 0/0 certificates	105¼	106
City 6 0/0 Cts for Consol Coup	105¼	106½
City 5	97½	98½
City 7's gold	117	125

Bons divers.

Cotton Exchange Stock	....	....
Produce Exchange Stock	....	....
Stock Exchange Stock	....	....
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock	....	....
U S 4 0/0	....	....
Canal & Claib. St RR mort	....	....
New Orleans, St-Louis & Chicago RR		
Jackson RR 1st mort	....	....
Jackson RR 2d mort. coup	....	....
Jackson RR 2d mort. debt	....	....
Morgan's L & T 1st gold mort.	....	....
N O Pacific RR 1st gold mort	62	....
St-Charles Hotel Co mort	....	....
Crescent City 1st	109	112
N O City RR Co mort	....	....
St-Charles St RR mort. 15 y'rs	....	....
N O Waterworks Co mort	112½	114
La Ice Mfg Co mort	....	....
Levee S. Cotton Press mort	....	....
La Electric L. 1st mort	....	....

Certificats et Warrants.

State Warrants Ordin. 1884	62	75
State Warrants Ordin. 1885	61	65
do do do 1886	60	....
Police Cts	....	....
School Cts	....	....
City Scrip, old	92½	....
new	69½	....
Jan. In. Cts. on State Consols	....	....
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880	....	....
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1 1880)	17	25
Unpaid State Coupons prior to No 12	44	50
Unpaid City Coupons	....	....
Half paid Coupons	....	....
State School Warrants	....	....

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches, et nos statistiques de coton nous viennent du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1700 balles, comprenant 400 balles après 2:30 p. m. samedi.

Le marché est très stable.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.

Délivré sur contrats, —— balles.

	Aujourd'hui	Samedi	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	6⅝	6⅝	6⅝
Ordinary	7⅛	7⅛	7⅛
Good Ordinary	7⅞	7⅞	7⅞
Low Middling	8⅝	8⅝	8⅝
Middling	8⅞	8⅞	8⅞
Good middling	9⅛	9⅛	9⅛
Middling Fair	10⅜	10⅜	10⅜
Fair	11⅜	11⅜	11⅜

FUTURS.

Calmes et stables.

Juin 8 86 à ——; juillet 8.91 à 8.92 août 8.94 à 8.95 ; septembre 8.74 à 8.75 ; octobre 8.64 à 8.65 ; novembre 8.60 à 8.61 ; décembre 8.63 à 8.64 ; janvier 8.73 à 8.74 ; février 8.84 à 8.85 ; mars 8.95 à 8.96 ; avril 9.06 à 9.08.

Les ventes comprennent 23,100 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui à midi le middling était coté à la Nouvelle-Orléans à 8⅞ ; à Galveston 8 8¾ ; à Mobile 8 8¾ ; à Savannah à 8 11/16 ; à Charleston 9 ; à Wilmington 8⅞ ; à Norfolk à 9 ; à Baltimore à 9⅛ ; à New York à 9⅛ ; à Boston à 9⅛ ; à Philadelphie à 9⅜ ; à Memphis à 8⅞ ; à Augusta à 8⅝ ; à Cincinnati à 9 et à St-Louis à 8⅞.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Stable.

Cotes : Ordinary 6⅞ ; Good Ordinary 7⅞ ; Strict Good Ordinary 8 5/16 Low Middling 8 11/16 ; Middling Uplands 9⅛ ; Middling Orleans 9 5/16 ; Middling Texas 9 5/16.

FUTURS

Stables.

Juin 9.08 à 9.10 ; juillet 9.14 à 9.15 ; août 9.26 à ——; septembre 9.13 à 9.14 ; octobre 9.23 à 9.24 ; novembre 8.98 à 8.99 ; décembre 9.02 à 9.03 ; janvier 9.09 à 9.10 ; février 9.18 à 9.19 ; mars 9.28 à 9.29 ; avril 9.38 à 9.39.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,710,417 balles ; même temps l'année dernière, 1,512,200 balles ; à tous les ports des Etats-Unis, 5,280,098 balles ; même temps l'année dernière, 4,703,718 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,500,615 balles ; même temps, l'année dernière, 1,03,559 balles ; de tous les ports des Etats-Unis, 4,024,244 balles ; même temps l'année dernière, 3,629,862 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 56,061 balles ; même temps l'année dernière, 56,956 balles ; dans tous les ports des Etats-Unis, 401,221 balles ; même temps, l'année dernière, 340,709 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Stable avec une assez bonne demande.

Cotes — 5⅛d pour le Middling Uplands ; 5 3/16d pour le Middling Orleans.

FUTURS.

4 p. m.—Inactifs.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et stable.

Cotes—60⅛fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 60⅛fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—Open kettle et Centrifugal inactifs. Ventes 307 barils et 58 boucauts de sucre et 108 barils de mélasse

OPEN KETTLE—

Choice	—@ 5⅜
Strictly prime	5⅛@ 5¼
Prime	5@5 1/16
Fully fair	5@5 1/16
Good fair	4⅞@ 4⅞
Fair	4¾@ 4⅞
Good common	4¼@ 4½
Common	4¼@ 4½
Inférior	3⅛@ 4⅛

CENTRIFUGAL—

Plantation granulated	—@ —
Off granulated	—@ —
Choice white	6 11/16@ 6⅛
Off whites	5⅞@ 6
Gray off white	—@ —
Choice yellow clarified	—@ —
Prime yellow	—@ 5⅝
Off yellow	5⅛@ 5⅜
Seconds	4¼@ 5 7/16

MELASSE—Open Kettle stable.

Fancy	Nominal.
Choice	—@ —
Strict prime	—@ 32
Good prime	—@ 32
Prime	20 @ 22
Good fair	17 @ 18
Fair	15 @ 16
Good Common	13 @ 14
Common	—@ —

CENTRIFUGAL—Facile.

Choice	Nominal
Strictly prime	
Good prime	15 @ 19
Prime	
Fair	12 @ 13
Good fair	
Good common	8 @ 11
Common	
Inferior	—@—

SIROP—— à ——

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ CLEAN—Calme.

Fancy	nominal
Choice	@
Prime	@
Good	4 @4¼
Fair	3½@3¾
Ordinary	3 @3⅜
Common	2 @2⅞
No 2	2⅜@2½

RIZ BRUT—Calme.

$1 50 à 3 25 le baril de 162 livres.

(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ⅛ à ¼c de plus.)

Au-dehors de la Bourse le riz poli est coté à $12 00 pour le bolted et $10 00 pour le unbolted, et le son $7 50 à 8 50.

FARINES ET GRUS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse :

FARINE—Facile.

Extra fancy à $——à 4.50 ; Fancy $4,15 à 4.25 le baril ; choix $4 00 à 4 12½ ; family $—— à ——.

FARINE DE MAIS—$2 25.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat patente $5 00 à 5 25 le baril ; extra fancy $5 62½ à 4 87½ ; fancy $4 37½ choix $4 25 ; Minnesota flour, bakers $4 50 ; patente $5 12½.

FARINE DE MAIS—$2 30 à 2 35.

CREAM MEAL—Choix $2 30 à 2 35.

GRU FIN—Choix $2 30 à 2 35.

GRU—Nominal à $2 75 le baril.

FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.

OAT MEAL—Coarse $5 50 à 5 75 ; fine 5 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — Le marché est coté à 49 pour le blanc ; 44 à 45 pour le mêlé et à 48 pour le jaune.

AVOINE—De l'Ouest 35 ; Texas —.

SON—60 à 65c.

FOIN—Prime $14 00 à 15 00 ; Choice $15 00 à 16 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants : maïs 2 à 4c de plus par boisseau ; avoine 2 à 4c de plus par boisseau ; son 5 à 8½c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros :

Les provisions sont fermes.

MESS PORK—$9.87½.

VIANDES SALÉES SECHES — Epaules 6 ; shortrib sides 5⅞ ; long clear 5⅞.

BACON — Epaules à 6 ; short rib sides 6½ ; long clear sides 6 30 à 6 35.

GRAISSE—En tierçons, rennet, 5⅞.

JAMBON—11.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros ; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS — Jobbing — Prime mess $9 25 9 50 ; family pork, $9 25 ; extra prime and rump pork, $8 50 à 8 75. Plain or canvassed shoulders 6 à 6½, selon la qualité Boston cut shoulders fancy, small, 7⅜ à 8. Californie hams, 7½ à 7¾ ; fancy breakfast bacon, 8½ à 9, choice to fancy s. c. c. hams, 10 à 11¼c medium to ordinary s. c. plain or canvassed hams, 7½ à 8½c ; Pig pork $5 25 à 5 50 le demi-baril et $9 50 à 9 75 le baril.

BŒUF — Jobbing — Extra plate beef à $8 75 ; plate beef $8 50 à 8 75 en baril ; extra plate $5 50 en baril ; extra mess à $4 25 à 4 50 en demi-baril ; extra mess beef à $8 00 le baril ; New York Fulton market $6 00 le demi baril.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFÉ—Prime 10½ à ——; good 10¼ à ——; fair 9¾ à ——; ordinary 8½ à ——; common 7½ à —— la livre.

THÉ—Extra Formosa, 85c à $1 00 la livre choice to fine 40 à 80c ; fair to medium, 24 à 35 imperial extra choice 80c à $1 00 ; fine to choice 30 à 60c ; hyson and young hyson, 35 à 38 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE — Western Creamery—Extra 18 à 19 ; extra firsts 16 à 17 ; firsts à 15, seconds — à —; cold storage butter à — à —, Western Dairy—Extra 13 à 14c extra firsts à —; country old 3 à 4 ; packed best 11 à 12 ; common to fair — à —. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE—New York creams, fancy à 9½ à 10 ; Western Cheddars full cream 8 à 8½ ; Western twins, part cream, fancy, 6 à 6½ ; Ohio flats, fancy full cream, à 7½, Ohio flats, part skims, choice 6 à 6½ ; Western flats, skims, 4 à 4½.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 70c ; Gretna Coarse 60c ; City Fine 90c ; Gretna Fine 80c ; City Crushed 80c ; Rock Salt ¾c la livre ; pocket Salt 1½ à 5, selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weights 11c la livre.

AMIDON—3 à 3¼c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande .5 à 50c de plus pour les petits lots et ¼ à 1c de plus par livre

DU PAYS — Prunes 25 à 60 c. la boîte ; pommes 25 à 50 cts ; pêches 25 cts à $1 00 ; Texas water melons à $16 00 le 100 ; pacanes de la Louisiane 4 à 20c, selon la grosseur ; du Texas 5 à 12½ ; pistaches rouge du Tennessee 4 à 5c la livre ; de la Virginie 7c ; pommes sèches ¾a 3½ à 4 ; sliced 5½ à 6 ; evaporated 8 à 8½.

ETRANGERS—Oranges impériales —— la boîte ; oranges de Palerme ——— ; oranges de Messine ——— ; Citrons de Messine $6 00 à 7 50 ; Citrons de Palerme $6 00 à 7 50 ; Raisins layer new $2 25 la boîte en demi-boîte $1 60, en quart de boîte 60c ; Londres layer $3 25 ; en demi-boîte $1 90 ; en quart de boîte $1 00 ; en quart flats $—— ; Bananes $1 00 le régime ; Figues bananes $2 00 à 2 50 le régime ; Ananas $1 00 à 1 25 la douzaine ; Dates 6c la livre ; Dates piranes 8 à la livre en boîte ; Fard dates 9c ; Currents 6½ à 7c la livre ; Figues sèches layers 17c la livre, boîtes ovales 14 à 15c ; Prunes 7c la livre ; Citrons 25c la livre ; Amandes Tarragona 18c la livre ; Iviça 18c ; Noix du Brésil 10c la livre ; Filberts 12½c ; Noix anglaises 15c ; Noix françaises 14c ; Noix de coco $35 00 le 1000, 3¾c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton, $7 00 par ton. ; oil cake de la campagne $19 00 à 19 50 per long ton f. o. b. ; de la ville $—— per long ton f. o. b. ; farine de graine de coton à $20 00 per long ton f. o. b. ; de la campagne à $19 50 ; huile de coton crue 24c le gallon ex-levee ; huile raffinée nominal à 28 à 30.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros en landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et ¼ à ¼c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De la Louisiane $1 35 à 2 25.

PATATES DOUCES—California yams $1 75 à 2 25, Spanish yams $2 25 à 2 50.

OIGNONS—De la Louisiane $2 00 à 2 25.

AIL—De la Louisiane 40 à 75c le paquet.

CHOUX—Louisiana $2 25 à 2 50 par crate.

CHOUCROUTE—St-Louis $6 50 à 7 00. Chicago $6 50 à 7 00

HARICOTS—Choice Northern 2⅜ à 2½ ; Red kidney choice 3 ; New York red kidneys 3½ ; western white choice 3 à 3¼ ; pois verts nouveaux 2½c. Cow peas clays $1 65 à 1 70 per bushel ; high clay mixed $1 55 ; mixed $1 50 ; whippoorwill $1 50 red $1 50.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 5 à 6 c de plus par douzaine d'œufs.—Grosses volailles de l'Ouest $3 75 à 4 25 la douzaine ; poulets $2 00 à 2 50 ; canards $3 00 à 3 50 ; oies $3 50 à 4 50 ; dindes $11 00 à $13 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50 ; poulets $1 50 à 2 00 ; canards $2 50 à 3 00 ; oies $3 50 à 4 00 ; dindes $9 00 à 12 00.

ŒUFS—Ceux de l'Ouest — à 12c ; ceux de la Louisiane 13 à 13½c.

SUIF — 5c la livre pour celui de la ville ; 4c celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 22c la livre.

MIEL—Strained 35 à 40c le gallon.

LAINE — Burry 8 à 12c la livre ; Louisiana clear 18 à 18½ ; clear lake 19 à 20 c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au dessus 7c ; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres à 5c ; kips, 14 à 30 livres, 7c ; peaux de veau 75c pièce.

PEAUX DE CAMPAGNE—Green salted 7 ; dry flint 12½ ; dry salted 11c la livre ; damaged green hides 2c off ; damaged dry 1/3 off.

PELLETERIE—Otter $1 00 à 3 50 ; castor (opened) 50 c. à $1 00 pièce ; loutres —— à 15 c. pièce, raccoons —— à 15c.

FEUILLETON.

Commencé le 5 juin. No 15

LE

Roman d'un Fataliste

—PAR—

HENRY RABUSSON.

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite)

—Ah ! bah ! fit M. Gerbroie, rêveur.

Elle était superbe ; et lui, dont l'œil devenait brillant à mesure qu'il l'examinait, se sentait reconquis.

—Enfin, vous l'aimez, ce petit Gilbert ? reprit-il. Vous envoyiez des baisers, tout à l'heure, dans sa direction avec un entrain, une conviction ! Est-ce à lui, ou au mariage,—car il vous épousera celui-là pour peu que vous y teniez —est-ce à lui ou au mariage que s'adressaient ces gentillesses ?

—A l'un et à l'autre. J'ignore si je l'aime d'un amour très durable ; mais il me plaît, ce qui n'est que juste, puisqu'il me promet la seule chose dont j'aie vraiment besoin en ce moment : un rang honnête... Vous avez l'air de trouver que c'est encore trop qu'il me plaise ?

—Ma foi, oui.... Mais, bah ! il faut bien que j'en prenne mon parti.

Il se secoua, comme pour détacher de de lui une importune et tenace préoccupation, et il ajouta :

—En tout cas, ma chère Florence, vous n'avez rien à craindre de moi, et j'aime à me figurer que je ne vous inspire, en effet, aucune inquiétude. Votre jeune promis vous croit intacte, et il a besoin de vous croire telle. Vous ne lui ferez probablement jamais de révélations compromettantes, en quoi vous aurez raison ; à son âge, on n'est pas sceptique, ou on l'est d'un scepticisme inconsistant qui fond, comme la gelée blanche, au premier soleil du matin, sous les regards et les baisers de la femme qu'on aime : or, la foi est un bon auxiliaire à la folie....

Quant à moi, vous pouvez dormir tranquille ; dussiez-vous épouser mon meilleur ami, je ne vous trahirai pas.

—Qui sait ? Vous avez, vous autres hommes de si singuliers scrupules sur cette matière ! une délicatesse si étrangement chatouilleuse, à ce qu'on affirme, dès que le mariage est en jeu !

—Allons donc ! C'est de la délicatesse de théâtre, cela, ma chère, tout comme l'amour qui réhabilite et virginise est un amour qui ne se voit qu'à lueur des quinquets de la rampe. Le théâtre n'est rien autre chose qu'un grand Guignol pour hommes ; ce n'est pas là qu'il faut aller faire ses classes. Dans la vie réelle, croyez-le, on a d'autres manières d'agir, et l'on estime que le premier devoir d'un homme, c'est de ne pas trahir la femme qui s'est confiée à lui, dût-il mentir, se parjurer, se calomnier et se déshonorer lui-même.... Et maintenant, je vois bien qu'il me faudra espacer mes visites.

—N'en faites rien,—dit Florence d'une voix traînante, qui laissait deviner un désir contraire à ce qu'exprimaient ses paroles.

—Quelques commérages qui changeraient d'objet, mais ne se tairaient point, ne valent pas le sacrifice d'un ami.

—Vraiment, j'ai été trop assidu ? On a remarqué la fréquence de mes visites ?

—Bast ! il n'importe. Dans votre entourage, parmi nos amis communs, on a dû me prêter tant d'amans qu'il n'étaient même pas mes amis qu'on peut bien, à la fin, me prêter un ami pour amant.

—Allons ! cela suffit : j'ai compris. Au revoir ! mais pas à bientôt.

Elle lui tendit la main :

—Merci ! fit-elle simplement.

Et ils se séparèrent sans aucun désir de se revoir : lui, n'avait plus rien à attendre ni à apprendre ; elle, n'aimait pas les témoins, même muets.

Sur le palier, M. Gerbroie se croisa avec Marc :

—Ah ! ah ! c'est ton tour d'essayer de deviner le logogriphe. Bonne chance !

Florence attendait Marc dans le salon.

—Monsieur, lui dit-elle, je ne veux pas trop vous remercier d'être venu, parce que je me doute bien que votre curiosité est, avec votre politesse, de moitié dans votre empressement. Cependant, vous me voyez enchantée de votre visite, enchantée surtout de la recevoir aujourd'hui.

—Ne m'avez-vous pas dit, mademoiselle, que vous aviez quelques idications, quelques renseignemens à me demander ?

—Mon Dieu, nous laisserons cela de côté, si vous le voulez bien, pour aller plus droit au but....

Elle fit une pause d'une seconde, se carra dans son fauteuil, ses mains blanches et sans bagues allongées sur les deux bras de velours pensée. Et elle reprit, d'un ton franc, avec un regard profond et hardi qu'elle avait quelquefois et qui vous allait loin dans l'âme :

—Je suis très liée avec M. Gilbert de Neufinglise. Avez-vous quelque idée de la nature de nos relations ?

Marc sourit sans répondre.

—Ne vous gênez pas. Dites ce que vous pensez. Croyez-vous qu'il soit mon amant ?

Marc eut un geste effarouché de dénégation et de protestation.

—Alors, que pensez-vous ?

—Je pense que cela ne me regarde pas, d'abord.

—Et ensuite ?

—Et ensuite qu'il vous aime bien assez pour aller partout où il vous plaira de le conduire, fût-ce à l'autel, soit dit sans équivoque désobligeante et sans raillerie.

—Bon ! Vous avez, monsieur Bréan, toute la sagacité désirable chez un magistrat. Eh bien ! je vais vous parler sans détours. M. de Neufinglise m'honore, en effet, d'une affection suffisamment profonde pour songer à m'épouser. Je ne me crois pas indigne de ce témoignage flatteur de passion et d'estime. Le grand obstacle, après la volonté de Mme de Neufinglise,—dont on peut triompher avec le temps et la loi en main,—le grand obstacle, c'est l'amour persistant d'une jeune fille, fiancée de cœur à Gilbert comme vous lui êtes, vous, fiancé officiellement....

Je suis parfaitement au courant de toutes ces choses : Gilbert et d'autres encore me les ont apprises dans les plus grands détails. Vous aimez Mlle de Servière ; mais vous êtes un homme délicat, et, à supposer que vous puissiez passer condamnation sur l'amour qu'elle a pour un autre et l'épouser quand même, vous devez être fort désireux qu'elle se détache, le plus vite et le plus complètement possible, de celui qu'elle aime. Cette heureuse... solution, vous êtes à même de la provoquer et de la hâter. J'ai reçu aujourd'hui de M. de Neufinglise la promesse solennelle qu'il m'épousera ; que Mlle de Servière le sache promptement, elle s'affranchira d'un amour sans espoir et sans dignité ; le rêve de Mme de Neufinglise s'évanouira ; Gilbert se sentira plus à l'aise ; vous n'aurez plus de rival ; et tout le monde sera content.

Marc n'éprouvait pas de hâte à répondre, gêné qu'il était par la pensée que le nom de Blanche se trouvait mêlé à cette petite intrigue fleurant tout juste bon, et aussi par l'obligation où il se sentait de dire quelque chose qui ne fût ni blessant ni encourageant. En outre, il s'absorbait dans l'admiration des merveilleuses combinaisons employées par le destin pour amener son mariage.—Une chose extraordinaire, par exemple, c'est qu'il ne se rangeât point, bonnement, à la doctrine de la Providence ; car, on ne s'explique pas cet acharnement à disputer sur les mots, alors que les idées sont si près de l'accord parfait. Quand on en est à croire,—et il y revenait toujours,—que nos moindres actes sont *écrits là-haut*, enregistrés d'avance par un scribe impeccable, on est fou de ne pas adorer le scribe, de ne pas en faire le Dieu un et personnel des spiritualistes. M. Gerbroie avait plus de logique, lui qui faisait ses petites opérations de bourse sans admettre le moins du monde que les livres de son agent de change fussent des copies par extraits du livre du Destin,—ce qui ne l'empêchait pas de ne croire à la liberté humaine que sous une foule de réserves prudentes.

—Eh quoi ! ne serait-ce point votre avis ? demanda Florence.

—J'avoue, mademoiselle, que je ressens un léger embarras à vous exprimer mon opinion.... En vérité, sachez-le, j'aime autant ne pas prendre une part active à ces révélations où je suis personnellement intéressé.

—A votre guise ! M. de Neufinglise part demain ou après-demain Une fois là-bas, il s'expliquera certainement d'une façon catégorique, et avec sa mère et avec Mlle de Servière. Seulement, je pensais qu'il eût été bon que Mlle de Servière fût informée un peu brutalement, et par une autre personne que Gilbert ou la mère de Gilbert....

—Je décline la mission, dit Marc en se levant. Et, si vous n'avez rien de plus à me demander, mademoiselle ?....

Froissée et mécontente, Florence répondit par un signe de tête des plus guindés au salut plongeant de son visiteur.

—C'est égal, pensait Marc en descendant l'escalier, je vais repartir dès demain pour Méry. Je crois que l'heure est venue de lire ma page au grand registre.

DERNIÈRE PARTIE.

XV

Une ville de province n'est pas toujours laide ; il y en a même, on l'a remarqué, qui possèdent, par le beau temps, un charme traître, lequel serait redoutable peut-être aux gens de passage, s'il ne s'évanouissait pas avec la gaîté solaire des radieux et fugitifs midis. Troyes est du nombre, du moins quand on y pénètre, en venant de la gare, par les quartiers neufs, par les avenues et les squares de création récente. Il y a là un coin de place, donnant sur le jardin public bien exposé, qu'illumine le moindre sourire du ciel, un coin de place qui fait rêver les voyageurs. Ce n'est pas grand, ni beau ; c'est calme, et ce n'est pas triste. Une demi-douzaine de petites maisons, de petits hôtels neufs ou soigneusement grattés, rien de plus. Il n'y a peut-être, derrière ces blanches murailles, que de maussades vieillards achevant une vie qui n'a pas eu d'aurores ni de printemps ; il n'y a peut-être même personne du tout. Mais on ne s'en prend pas moins à évoquer, en les regardant, toutes sortes de visions douces, à imaginer, en longeant les façades proprettes, en rasant les modestes perrons, toutes sortes de scènes intimes, de joies simples et recueillies.—On trouve aisément, du reste, la maison où loger son bonheur, soit qu'on le tienne, ou qu'on croie le tenir, ou qu'on le pourchasse encore ; car ce serait un bon locataire que le bonheur, de facile composition comme il est, s'il se fixait plus volontiers et ne déménageait pas si vite.

M. et Mme de La Jonchaie habitaient pendant la plus grande partie de l'année une de ses maisons gaies faisant face à un vaste square.—Trois marches basses, un vestibule étroit, dallé et orné de sièges en acajou massif, et l'on est dans le salon, longue pièce claire, percée à chaque bout de deux grandes fenêtres et donnant, d'un côté, sur le jardin public, de l'autre côté, sur un jardin privé, moins imposant et moins bien situé, mais plus gracieux et mieux planté.

C'est là que Marc, causant avec une vieille dame en bonnet à ruches et à rubans, laide, déjetée et effroyablement souriante, attendait Blanche. La porte s'ouvrit ; c'était M. de La Jonchaie.

—Eh ! eh ! notre fiancé !... C'est fort bien, c'est parfait.... Bonjour, cher monsieur, bonjour !... Ma bonne amie, vous avez fait prévenir Blanche, n'est-ce pas ?

—Certes ! dit la vieille dame, dont toutes les rides se creusèrent en un affreux sourire, jaune et plissé. Je me serais fait scrupule de retarder l'entrevue de ces jeunes gens.... Je ne connaissais pas M. Bréan ; mais il s'est présenté lui-même, et, dès qu'il s'est nommé, j'ai dit qu'on avertît Blanche en même temps que vous, mon ami.

Il y eut un silence prolongé, ces trois personnes n'ayant absolument rien à se dire d'intéressant, du moins à ce qu'il leur sembla tout d'abord, et les banalités d'usage entre indifférens ne leur paraissant pas en situation.

—Depuis deux jours,—reprit enfin Mme de La Jonchaie, qui se décidait à aborder l'unique sujet de conversation qui fût praticable,—Blanche a de la langueur, de la tristesse ; elle rêvasse.

—Qui a-t-elle vu, ces jours-ci ? demanda Marc d'un ton détaché.

—Mme de Neufinglise et son fils.

—Ah !

A ce moment, Blanche entrait. Elle était aussi pâle que le jour où Marc l'avait revue, pour la première fois, dans ses vêtements de deuil ; et son teint avait quelque chose de plombé, de maladif, un reflet de souffrance qui affligeait.

Les deux vieillards se retirèrent. Mme de La Jonchaie, pour laide et décharnée qu'elle fût, n'en paraissait pas moins une excellente personne, et l'on n'eût eu aucune raison d'en douter vraiment, sans le caractère étrange d'un sourire que l'ouverture démesurée de la bouche transformait en rictus.—Marc fut bien aise d'être débarrassé de ce sourire, qui l'inquiétait et l'agaçait comme une moquerie.

Le visage de Blanche s'était éclairé lorsqu'elle avait tendu la main à Marc. Dès qu'elle se trouva seule avec lui, elle s'efforça de prendre un air riant ; mais une larme lui vint, qu'elle ne put cacher.

—Pardonnez, pardonnez, dit-elle ; je n'ai que vous d'ami.

Marc la fit asseoir et s'assit près d'elle en lui prenant les mains.

—Oui, votre ami, votre confident.... Oubliez ce que vous m'avez dit un jour au sujet de mes attributions ; n'essayez pas de les limiter. Ouvrez-moi tout grand votre cœur ; c'est le meilleur de vos amis qui frappe à la porte ; ne le laissez pas s'y morfondre.... Vous avez un chagrin, un grand chagrin ? Et qui vous vient de Neufinglise, n'est-il pas vrai ? M. Gilbert y est en ce moment ?

—Oui.

—Eh bien ! avec courage, contez-moi tout ; avec courage, j'entendrai tout.

L'attitude et le procédé de Marc étaient si touchans que Blanche, déjà fort émue, se mit à pleurer tout de bon. Marc la laissa faire, se contentant de lui demander sa confiance, insistant pour avoir le récit de ses peines.

Elle raconta alors qu'elle avait, depuis longtemps, le pressentiment d'une trahison de la part de Gilbert, d'une infidélité de ce cœur de vingt ans.

Le jeune homme ne venait pour ainsi dire plus à Neufinglise. Elle l'avait vu une fois, peu de temps après la mort de M. de Servière ; elle avait fait allusion, ce jour-là, à leurs souvenirs d'enfance, disant que son cœur, à elle, ne changerait jamais ; il n'avait rien répondu, sinon que les événements étaient parfois plus forts que les sentiments. Elle avait interrogé alors Mme de Neufinglise, en la traitant de mère, comme d'habitude, pensant toujours que ce doux titre qu'elle lui donnait n'était qu'une anticipation des mots sur les faits. Mme de Neufinglise s'était montrée plus affectueuse que jamais, mais triste, peu encourageante, plutôt prête à la consoler qu'à la rassurer et à l'affermir dans l'espoir. Maintenant, Gilbert était à Neufinglise ; il était venu à Troyes, l'avant-veille, avec sa mère, qui, toute malade qu'elle était, avait tenu à l'accompagner. Il avait dit à Blanche que, la sachant fiancée à un autre de par la volonté paternelle, il s'était cru libre et avait pris ailleurs des engagements de cœur, ajoutant qu'il n'y avait jamais eu, du reste, ni serments ni promesses entre lui et la jeune fille, puisque celle-ci, du vivant de son père, s'était constamment refusée à lui donner sa parole. Même il avait eu la cruauté d'ajouter qu'il se jugeait si peu lié envers elle et la jugeait, elle, si parfaitement engagée envers un autre, qu'il se fût abstenu de parler de tout cela sans l'insistance de sa mère, qui avait exigé qu'il vînt lui-même et s'expliquât.—Elle ne savait rien de plus. Allait-il se marier prochainement ? N'était-ce qu'une défaite pour sauvegarder ou reprendre sa liberté ? Elle l'ignorait ; Mme de Neufinglise, questionnée à ce sujet, n'avait rien pu ou rien voulu lui dire.

(*A continuer.*)

On lit dans le *Post* de Berlin :

La population de l'Allemagne comprend sur ses frontières : 1. au Nord, des Danois ; 2. à l'Est et au Sud-Est, des Polonais ; 3. à l'Ouest, des Français ; 4. à l'intérieur, des Wender et des Tchèques. Soit, au total, plusieurs millions d'éléments non allemands.

Hors de l'Allemagne, des Allemands habitent : 1. dans les provinces baltiques de la Russie ; 2. en Autriche-Hongrie ; 3. en Hongrie et en Transylvanie. Soit encore plusieurs millions. Ceux-là, c'est-à-dire les étrangers qui vivent en Allemagne, de même que ceux-ci, c'est-à-dire les Allemands qui vivent à l'étranger, se trouvent, à raison de leur nationalité, en lutte plus ou moins aiguë avec le gouvernement qui exerce sur eux l'autorité.

A l'étranger, notamment en Russie et en Autriche-Hongrie, si l'on en excepte les personnes entièrement allemandes, on poursuit activement et persévéramment la *dégermanisation* de l'élément allemand. Il me semble que nous devons en Allemagne nous inspirer de la même ligne de conduite et nous appliquer à faire prévaloir ce principe : L'Allemagne aux Allemands et seulement aux Allemands ! Au reste, il ne faut pas s'imaginer que ce sera un menu travail que de germaniser les élémens non allemands de l'Allemagne. Pour accomplir cette œuvre, il faut le concours de tous les pouvoirs et celui de la nation elle-même. Nous proposons donc la création d'une Association générale allemande avec mission de renforcer l'élément germanique sur nos frontières. Surtout il faut renoncer à l'idée de convertir au germanisme, par les moyens persuasifs, les élémens réfractaires. Il faut quelque chose de plus. Il faut faire comprendre à l'homme du peuple que son avantage est de se faire Allemand, et expulser sans merci tous les agitateurs hostiles.

L'*Indépendance Roumaine* signale l'arrivée à Bucharest, d'un nombre relativement considérable d'officiers allemands qui, n'ayant aucune mission officielle, parcourent le pays en vêtements civils.

Cueilli sur une feuille de recensement à Paris :

" X... fils, volontaire d'un an."
" X... père, involontaire de 60 ans."